



LÉGENDE

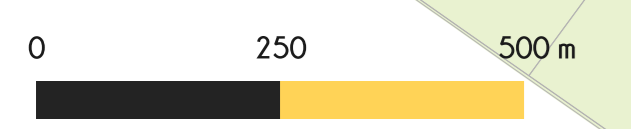
RISQUES LIES A L'EAU
 Zones inondables identifiées dans l'atlas des zones inondables de la DDTM 17
 ■ Inondation fréquente
 ■ Inondation exceptionnelle
 Zones inondables identifiées par une étude hydraulique communale
 ■ Délimitation de la zone inondable
 — Isocotes

ZONAGE REGLEMENTAIRE :
 ■ Zone Urbaine (U)
 ■ Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone à urbaniser (AU) :
 ■ Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 ■ Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 ■ Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H
 ■ Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

Zones Agricole (A) et Naturelle (N) :
 ■ Zone Naturelle (N)
 ■ Zone Agricole (A)
 ■ Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :
 ■ Bâti
 ■ Limites communales
 ■ Parcelles



Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



Ma Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique
4.2.9 Risques et nuisances

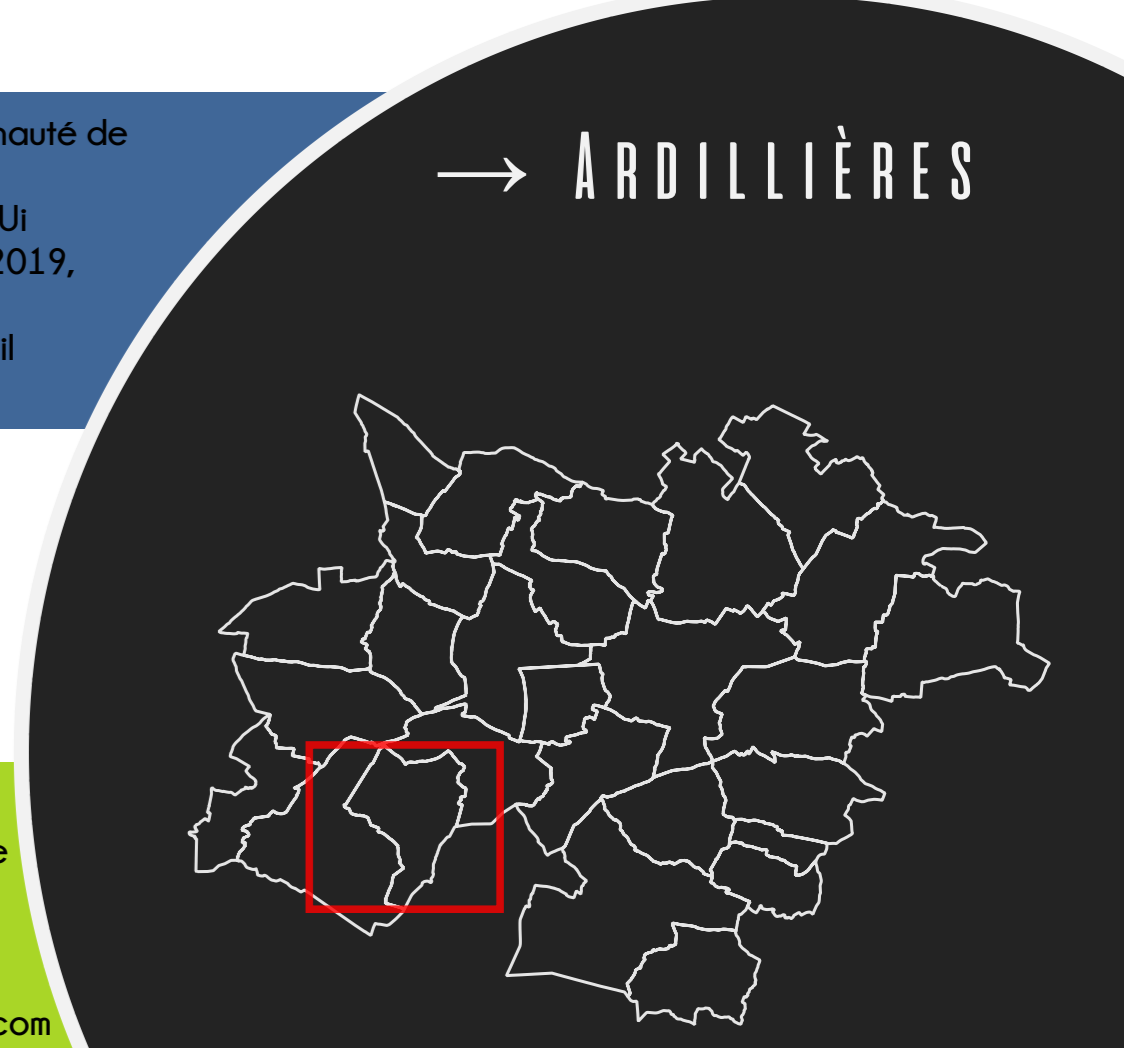
Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:7750 ème

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
 Mission : Elaboration du PLUi
 Sources : Cadastre DGFIP 2019, Citadia Conseil
 Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20



Citadia Conseil
 45 rue Sainte-Colombe
 33000 BORDEAUX
 Tel : 05.57.99.69.28
 Mail : atlantique@citadia.com



→ ARDILLIÈRES